

# **Installation de l'eau à Courtedoux**

## **Au conseil communal de Courtedoux**

Monsieur le Maire,

Messieurs les conseillers,

Il y a quelques temps déjà, Monsieur le Maire me demandait de fournir un travail écrit sur l'installation des eaux à Courtedoux. Ce travail serait alors conservé aux archives de la Commune. J'ai tout de suite souscrit de grand cœur à cette offre, dans le seul but de rendre service.

Par des recherches personnelles, en questionnant des personnes âgées du village, en consultant enfin les archives communales, j'ai pu obtenir les renseignements nécessaires pour mener mon travail à bonne fin. Je n'ai pu obtenir les renseignements nécessaires pour mener mon travail à bonne fin. Je n'ai pas l'illusion d'avoir fait tout du nouveau et de présenter un travail absolument inédit. Ce que vous allez entendre est certainement déjà connu de beaucoup d'entre vous. Cependant, mon travail poursuit un double but : Faire connaître aux jeunes générations du village une page d'histoire locale qui ne doit pas être ignorée, mais aussi et surtout pour rendre un témoignage de gratitude aux citoyens de Courtedoux, en charges communales dans les années 1890 à 1895. Leur travail fut énorme. Leur labeur fut plein de responsabilités. Et encore comme aujourd'hui, je suppose, la reconnaissance ne fut pas toujours la récompense de ces bons citoyens que Courtedoux possédait à la fin du siècle dernier.

J'adresse donc un souvenir ému de reconnaissance et de remerciements aux autorités communales de Courtedoux de 1890 à 1900. Tous ou à peu près ne sont plus de ce monde. Mais, s'ils ont disparu, ils ont marqué de leur travail et de leur dévouement une étape brillante pour le développement de notre village. Leur œuvre leur survit. Honneur à eux, au pied de l'église de Courtedoux pour lequel ils ont tant travaillé ils dorment leur dernier sommeil. Qu'ils y reposent en paix. La jeune génération leur doit le culte du souvenir.

### **AVIS PRELIMINAIRES.**

Je dois à la vérité de dire que j'ai été puissamment aidé dans mon travail par Monsieur François Guenin, Ancien Conseiller communal. Servi par une excellente mémoire, il me fit le récit de choses très savoureuses qui m'ont paru dignes d'intérêts pour être placées dans un rapport comme celui-ci.

J'ai aussi trouvé l'accueil le plus cordial auprès de Monsieur le Maire et auprès du Secrétaire communal pour la consultation des archives. J'ai consulté ces documents avec un très grand intérêt. Classées dans un ordre par fait, avec beaucoup de connaissances, les archives communales de Courtedoux constituent un document de la plus haute importance. J'ai donc l'honneur, Messieurs, de vous présenter mon travail. Je l'ai accompli avec beaucoup de bonne volonté. D'avance, je vous demande beaucoup d'indulgence pour les oublis ou les choses incomplètes qui se trouveront dans mon étude. Puissent ces quelques lignes, ajoutées au dossier si complet de la canalisation des eaux à Courtedoux, être d'une utilité pour l'avenir. Alors, mon but sera grandement atteint.

\*\*\*\*\*

Il y a plus de 60 ans, presque toutes les personnes du village habitaient leurs maisons. Elles étaient chez elles. On ne savait pas à ce moment-là ce que c'était que d'être locataire. La maison avait été construite par l'habitant lui-même. Il avait pu obtenir de la commune le bois, la pierre, la boue de route pour les murs. Le jour qu'on l'avait couverte, les écoliers avaient quitté l'école, et tous ensemble, maître en tête, il avait été tendre les tuiles. Plus souvent encore, la maison avait été donnée en héritage à celui qui l'habitait. C'était le pieux patrimoine national ; on y tenait autant qu'à ses yeux. Le culte des ancêtres y était cultivé au plus haut degré. On avait un soin jaloux de son habitation. D'après un vieux dicton très répandu dans le pays : Celui qui n'usait pas au moins 3 balais par an autour de sa maison n'était pas un homme soigneux. C'est dire le soin qu'apportait non seulement dans la maison, mais aussi aux alentours.

Un grand progrès pour l'époque était de posséder, au coin de sa maison, une citerne. Seuls, les gens bien placés en avaient une. C'était un privilège que de pouvoir s'alimenter en eau potable à la citerne. Cette citerne était alimentée par l'eau du toit. Les propriétaires bien plus nombreux que les autres qui ne possédaient pas de citernes particulières, devaient s'alimenter en eau potable aux puits communaux. Il y en avait 5 pour le village : 1 près de la maison actuelle de Monsieur Joseph Etienne, 2 autres sous l'ancienne maison d'école ( le vieux puits et le nouveau puits ) 2 autres enfin près de la maison actuelle de Monsieur Edmond Jobé. Un était devant la maison ; c'était celui dont on se servait. Il y en avait un autre derrière la même maison. Il était beaucoup plus grand que le premier, mais on ne le servait qu'en cas de réelle nécessité. A noter qu'on était très avare de son eau, surtout en cas de sécheresse. Ces puits communaux avaient une profondeur de 8 mètres environ. Ils étaient tous murés et ne devaient pas être cimentés parce qu'ils étaient alimentés par l'eau de source et non par l'eau du toit. Il est particulier et intéressant de noter que jamais, de mémoire d'hommes, ces puits ne manquèrent d'eau. En cas de sécheresse cependant, l'eau se faisait rare. C'était une procession ininterrompue à ces puits et il fallait souvent attendre son tour bien longtemps pour se servir. Pendant toute la nuit, le puits était alors achalandé. Les

femmes portaient l'eau sur leur tête, dans des baquets. Si la sécheresse persistait, les paysans laissaient l'eau des puits communaux pour les ménages et ils s'approvisionnaient en eau dans des puits spéciaux pour abreuver le bétail. Il y en avait 2 : 1 au hangar actuel des pompes, l'autre à l'emplacement actuel du poids public. Si ces réserves devenaient insuffisantes, on allait à Porrentruy au lieu-dit : Les vieux abattoirs, emplacement situé probablement où se trouve actuellement l'allée des Soupirs. On se méfiait de la pureté de l'eau du Creugenat. C'est la raison pour laquelle on la négligeait aussi bien pour le ménage que pour le bétail.

L'eau était extraite des puits communaux au moyen d'une crémaillère. Une chaîne à laquelle étaient attachés 2 baquets faisait le service. En hiver, c'était particulièrement difficile, de s'approvisionner en eau du fait que les chaînes étaient pleines de glace. Les personnes se munissaient de gants. Pourtant, jamais l'eau des puits ne fut gelée. Il appartenait à la commune d'entretenir les puits communaux.

Une description qui m'a paru digne d'intérêt d'être relatée est la manière dont se faisait la lessive. Il y avait très peu d'installations de lessiveries, dans les maisons particulières. On se servait d'une chaudière qui se prêtait de voisin à voisin. Cette chaudière était munie d'une chaîne appelée « crameille ». On utilisait aussi une chèvre à 3 pieds. On faisait toujours la lessive au moyen de 2 baquets : 1 pour le linge blanc et 1 pour le linge bleu. Dans le cuveau des blancs, on mettait tout d'abord les blocs de toile de chanvre confectionnés par les ménagères. Tout le linge blanc (chemises, draps de lits, serviettes, essuie-mains) tout était fait en toile de chanvre. On avait à ce moment-là du linge moins blanc que maintenant, mais de combien la qualité était supérieure au linge acheté aujourd'hui dans les magasins de tissus. Un trousseau de toile de chanvre était inusable. Le linge bleu se bouillait en même temps que le linge blanc. Dans ce linge bleu entraient notamment les tabliers, les chemises de travail pour hommes, les culottes, les blouses, les habits de femmes. Le linge blanc était cuit, alors que le linge bleu était arrosé de lissu. Avant de faire la lessive, on mettait tremper le linge une journée dans l'eau de savon. On faisait un petit sac de toile blanche qu'on remplissait de cendres. D'autres ménagères mettaient les cendres sur le linge. Les cendres remplaçaient le savon et autres produits actuels : persil ou per.

Les cuves à lessive étaient percées d'un trou à la partie inférieure et pendant toute une journée, les lessiveuses arrosaient leur linge avec le lissu recueilli au bas de la cuve. On bouillait le linge blanc une journée durant, alors que le linge bleu n'était arrosé qu'une demi-journée. Les lessiveuses travaillaient toute la nuit pour avoir une avance pour la journée du lendemain. On passait alors au lavage du linge après l'arrosage. Le gros lavage se faisait à l'eau chaude. Après le grand lavage, il y avait le rinçage à l'eau froide. Ceux qui avaient des citernes faisaient ce travail à la maison. Les autres allaient à Porrentruy à la Beuchire ou à la Chaumont. Il est à noter que plusieurs personnes profitaient de la sortie du Creugenat pour faire la lessive. On raconte à ce propos que plus d'une fois, les lessiveuses de Courtedoux étaient obligées de courir après leur linge qu'un courant trop fort entraînait.

Chaque ménagère faisait la lessive 4 fois par an. On ne voyait pas comme aujourd'hui des lessives pendues à chaque instant. Il fallait donc une grande provision de linge. Mais il faut

dire aussi que chaque ménage faisait son linge. Une culture très répandue alors et qui a presque totalement disparu de nos contrées est celle du chanvre.

Le chanvre cultivé était alors arraché au moment de la maturité et déposé sur le sol pendant quelques bons jours pour qu'il se tille plus facilement. On le mettait ensuite sécher. Il était alors tillé à la main. On le faisait ensuite braquer. Les femmes le passaient au fuseau pendant l'hiver. C'était leur grand travail. Ces moments sont restés presque poétiques dans les mœurs de nos villages. Toute la famille était réunie. C'était la veillée. On travaillait gentiment pendant toute la soirée. Malheur alors à l'amoureux trop distrait qui cassait le fil. Il s'attirait les réprimandes de maman, qui souvent avait plus l'œil sur ses filles que sur son fuseau. Et, lorsqu'arrivait le moment de la séparation, les invités se séparaient et chaque soir, c'était la même chose. On goûtait alors un repos bien mérité, loin du bruit de la grande ville, dans le calme du soir et de la campagne. Je disais tout à l'heure que ces instants sont restés presque poétiques dans les mœurs de nos villages. C'est vrai. Qui n'a encore en mémoire pour l'avoir sûrement apprise sur les bancs de l'école cette délicieuse poésie :

Ah ! Le bon temps qui s'écoulait  
Dans le moulin de mon grand-père.  
Pour la veillée on s'assemblait  
Près du fauteuil de ma grand-mère,  
Ce que grand père racontait,  
Comme en silence on l'écoutait  
Et comme alors gaiement trottait  
Le vieux fuseau de ma grand-mère  
Comme il trottait !  
Et quel bon temps ! Quel temps c'était !

Et plus loin, en parlant de sa grand-mère, l'auteur ajoute :

De sa maison, riant asile,  
Elle était l'âme : aussi depuis  
Que son fuseau reste immobile,  
On ne rit plus dans le pays.

Après le travail du fuseau, on obtenait le fil. Ce fil était envoyé au tisserand pour faire de la toile. La toile qui sortait du tisserand était jaune. Elle était formée d'un mélange de fil et de coton. La toile était livrée en bloc par le tisserand. Les ménagères la mettaient à chaque lessive au fond de la cuve pour la blanchir et la rendre plus souple. Il fallait répéter cette opération 3 ou 4 fois. Après chaque lessive, on l'étendait dans les vergers pour la faire sécher. C'était de la toile de toute première qualité. On en trouve encore aujourd'hui dans certains ménages,

soit pour le corps, soit pour le lit. Hélas ! les temps ont changé. Le monde est devenu trop difficile ; on ne voudrait peut-être plus s'en servir.

Voilà en quelques mots la vie si tranquille de la fin du siècle dernier. On gagnait peu, mais on dépensait peu. On était content de son sort. On vivait moins chichement que maintenant, mais on vivait peut-être avec plus de contentement. On achetait de la viande fraîche à Pâques et à la St-Martin. L'été, on s'habillait de grisette, l'hiver de milaine. Bref, on était heureux. La crise, le chômage avec toutes ses suites de maux sociaux étaient inconnus. En un mot, on vivait heureux.

## INSTALLATION DE L'EAU

J'ai souvent entendu dire à Courtedoux que c'était la sécheresse de 1893 qui avait amené les autorités d'alors d'entreprendre l'installation de l'eau.

On aurait, paraît-il manqué d'eau pendant la sécheresse. Certaines personnes allaient jusqu'à dire que Porrentruy avait refusé de l'eau à des personnes de Courtedoux. Je crois que c'est une erreur. Des vieilles personnes de Courtedoux m'ont affirmé que jamais Porrentruy n'avait refusé de l'eau à des gens de Courtedoux ; par contre, il est possible que les autorités communales de Porrentruy exigent de celles de Courtedoux un certain versement d'argent pour approvisionner Courtedoux en eau potable.

Quand à dire que c'est la sécheresse qui a amené les autorités communales de Courtedoux à installer l'eau au village, je ne le crois pas. Voici pourquoi : si la sécheresse débuta au printemps 1893, qu'il ne tomba pas une goutte d'eau du ciel du printemps en automne, c'est exact. Dire que les campagnes faisaient pitié à voir, que tout était brûlé, c'est encore vrai. La détresse était énorme dans les campagnes. Beaucoup de paysans durent vendre leur bétail à un prix ruineux. Personne n'était amateur de veaux ou de porcs. Les bonnes vaches se vendaient de 100 à 120. — frs. Lorsqu'un faucheur passait avec sa faux dans un champ, il faisait le même effet que si aujourd'hui un balayeur passait sur la route avec un balai. Un nuage de poussière se soulevait. Pendant la sécheresse, derrière un faucheur, on ne voyait rien d'autre. Cette terrible année fut un désastre pour l'agriculture. Beaucoup de petits paysans endettés ne purent supporter le coup fatal. Ce fut pour eux la ruine. D'autres, mieux situés réussirent à supporter le terrible sinistre, mais au prix de quels sacrifices.

C'est le 30 avril 1893, en assemblée communale, que fut décidée l'installation de l'eau à Courtedoux. Une assemblée communale, surtout une aussi importante que celle-là ne pouvait se tenir sans étude, de la part du Conseil, d'un projet qui coula certainement bien des semaines de travail et de réflexions. De plus, le 30 avril, j'ai l'impression qu'on ne pouvait pas se rendre compte des effets de la sécheresse. Cette installation des eaux à Courtedoux me paraît plus rationnelle en la comprenant comme suit :

Porrentruy avait installé l'eau en 1892. Le premier jour que la ville reçut l'eau fut une réjouissance sans pareille. Toute la ville était pavoisée. On avait installé un superbe jet d'eau sur la place de l'Hôtel de ville. Un grand cortège avait parcouru les rues de la Ville. Le cortège se termina sur la place de l'Hôtel de Ville. Une fillette, habillée de blanc tourna alors le robinet

du jet d'eau. Un jet puissant se répandit dans le ciel. L'eau était sous pression à Porrentruy. Cette ville ayant installé l'eau la première dans la région, nombreux étaient les visiteurs et les curieux qui allaient à Porrentruy pour voir fonctionner les robinets et les hydrantes. Courtedoux était alors administré par Monsieur François Jobé comme Maire. Il était marchand de bois, Juge au Tribunal, même vice-président, je crois, il allait très souvent à Porrentruy, et dans l'esprit de faire de son village, Courtedoux, en même temps qu'un oasis de paix et de concorde, une localité digne de sa grande voisine Porrentruy, il avait fait décider au conseil communal le projet de l'installation des eaux à Courtedoux. Les protocoles du conseil de cette époque n'en parlent pas, mais j'ai l'impression que la question de l'eau tint en haleine le conseil de Courtedoux pendant tout l'hiver 1892 à 1893.

En consultant les archives communales, on constate que c'est en assemblée communale du 30 avril 1893 que fut décidée l'installation de l'eau à Courtedoux. Le protocole de cette assemblée est le suivant :

L'assemblée communale de Courtedoux convoquée par voie de la Feuille officielle a à se prononcer sur les tracts andas suivants :

1. Prendre une décision sur les offres d'eau qui sont faites pour alimenter la commune.
2. Nommer une commission ayant compétence pour traiter toute l'affaire se rattachant à la question des eaux.

On décide de faire les démarches nécessaires pour s'occuper de fournir au moins 75 litres d'eau à la minute. A l'unanimité, la commune est décidée de fournir de l'eau en suffisance pour le village.

A l'unanimité, l'assemblée communale décide la nomination d'une commission chargée de tout ce qui concerne l'achat de l'eau, et même l'achat de la ferme de Pietschiesson, si c'est nécessaire.

Enfin l'assemblée communale vote un subside de 70,000. —frs pour les dépenses occasionnées par cette installation.

En outre, l'assemblée émet le vœu que la commission nommée doit se mettre au travail le plus vite possible pour arriver à une prompt exécution des travaux.

Ainsi fait à Courtedoux, le 30 avril 1893.

Au nom de l'assemblée communale :

Le président :  
François Jobé.

Le secrétaire :  
Charles Guenin

Les scrutateurs :

Joseph Bruat

Arsène Salomon.

A cette époque, le Conseil Communal était constitué comme suit :

François Jobé, Maire

Charles Guenin, Secrétaire communal

Alphonse Salomon, Conseiller.

Louis Tonnerre, Conseiller

Joseph Guenin, Adjoint.

Auguste Jobé, Conseiller.

Eugène Maillat, Conseiller

François Guenin, Pelé. Conseiller

La même assemblée adjoignit au conseil communal les personnes suivantes :

1. Salomon Joseph, Ancien Receveur.
2. Guenin Joseph, Hugo.
3. Michel Eugène.
4. Maillat Eugène, Aubergiste.
5. Rippstein Léon, Curé.

Avec les membres du Conseil Communal, ces personnes formaient la Commission des eaux. De suite après l'assemblée communale, la commission des eaux se réunit pour former son bureau. Elle se constitua comme suit :

Président : François Jobé, Maire

Vice-président : Joseph Salomon, ancien receveur.

Secrétaire : Charles Guenin, instituteur et secrétaire.

La commission se mit alors au travail. Sa tâche fut écrasante. On en jugera par le travail qu'elle dut fournir.

Le 27 août 1893, l'assemblée communale de Courtedoux portait entre autres tract andas : Voter la ratification de l'achat de la ferme de Pietschiesson proposée par la commission des eaux.

Le protocole de l'assemblée stipule :

A l'unanimité, l'assemblée ratifie l'achat de la ferme de Pietschiesson pour le prix de 35,500.— frs Pour passer et signer l'acte d'achat qui devra être notarié, l'assemblée délègue le président et le vice-président de la commission des eaux dans les personnes de Messieurs François Jobé, Maire, et Joseph Salomon, Ancien Receveur, les deux de Courtedoux et y demeurant auxquels la dite assemblée confie pleins pouvoir d'agir au nom de la commune pour régler toutes les questions de conditions, termes de paiement et autres, se rattachant à la dite acquisition suivant qu'ils le jugeront convenable dans l'intérêt de la Commune. Ils ont également pleins pouvoirs pour prendre un arrangement avec les meuniers de Chevenez pour l'indemnité à

laquelle ceux-ci prétendent avoir droit en renonçant à la jouissance de l'eau de Pietschiesson que la commune de Courtedoux se propose de canaliser pour l'alimentation du village. La même assemblée, aussi à l'unanimité exprime le désir que la Commission s'occupe incessamment de la question de la conduite d'eau. Elle choisira l'ingénieur spécialiste qui lui paraîtra le plus convenable pour établir les plans et les devis nécessaires à cet effet. Il faudra quelques bassins abreuvoirs dans le village et un grand réservoir pour permettre d'établir des hydrantes dans tous les quartiers. La question des robinets, les travaux devront être mis en adjudication ou en soumission pour que l'eau arrive le plus vite possible au village. Le crédit de 70.000. —frs voté dans ce but par l'assemblée communale du 30 avril est confirmé. J'ai l'avantage de posséder entre mains l'acte authentique notarié de la vente de la ferme de Pietschiesson. Il est rédigé comme suit :

Par devant Me Oeuvery, et son collègue, Notaire de Préfecture, à la résidence de Porrentruy, soussignés,

#### **FUT PRESENT**

Me Joseph Boinay, avocat, demeurant à Porrentruy, agissant au nom et comme fondé de pouvoirs de Melle Clémentine Béchaux et de Mme Sophie Agnès Béchaux épouse séparée de corps et de biens de Mr. Justin Dubail, sans domicile connu, rentières, agissant comme dit est, a par ces présentes vendu é à la Commune de Courtedoux, ici représentée par son Président et son Vice-Président de la Commission des eaux de cette Commune, Monsieur François Jobé, Maire, et Monsieur Joseph Salomon, Ancien Receveur, demeurant les deux à Courtedoux, délégués autorisés à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération prise par l'assemblée communale de Courtedoux le 27 août 1893.

Suivent les désignations complètes des immeubles que je passe.

Prix. Cette vente a eu lieu moyennant la somme de 35.500.- frs que la Commune de Courtedoux, acquéreuse par l'organe de ses deux stipulant soussignés, est obligée de payer, savoir :

2.500.-. Frs comptant à l'instant versés en bonnes espèces entre les mains de Me. Oeuvery, l'un des notaires soussignés, dont quittance.

Quant aux 33.000. —frs fédéraux restant dus, ils ne pourront être remboursés qu'après l'expiration d'un terme de 10 ans, et en une fois, entre les mains du dit Notaire Oeuvery.

L'intérêt de la somme restant due sera payé au 4% tous les 6 mois à partir du 15 août 1893. Les 660.- frs d'intérêts seront payés par le Receveur communal de Courtedoux aux vendeuses et directement envoyés à celles-ci, en leur domicile à Montigny les Arsures, Jura, France, chaque semestre, en argent or, ou billets de la Banque de France, aux frais, risques et périls de la Commune.

L'acte est signé en date du 13 septembre 1893. Il a été inscrit au Bureau des hypothèques de Porrentruy le 5 octobre 1893. Il a été encaissé comme droits revenant à l'Etat la somme de 50 centimes !!!



Continuant son travail, la commission des eaux s'était adressée à Monsieur Anselmier, Ingénieur à Berne, qui présenta au Conseil Communal de Courtedoux en octobre 1893 un rapport technique et un devis général.

L'ingénieur bernois garantissait la source de Pietschiesson à 150 litres à la minute.

Monsieur Anselmier présenta 3 projets.

**1<sup>er</sup> projet.** Ce projet avait été soumis à l'ingénieur par la Commission des eaux. Il devait passer à l'ouest du trou de Creugenat. C'était une dépense très forte du fait de la longueur de la conduite à installer. On aurait pu installer un réservoir sur la côte 508, même 512 à la fin des Champs Dessus. Ce réservoir était assez élevé pour les fontaines, mais pas assez pour les hydrantes.

**2<sup>ème</sup> projet.** Il se heurtait à une grande et grave question, déjà à l'honneur dans ces temps-là, la question financière. Il eut fallu établir toutes les conduites en fer, ce qui est très coûteux. Le réservoir ne devait pas être placé plus bas que « sue la Côte ». Ce projet qui n'est pas plus détaillé que ce que j'écris devait aussi être abandonné.

Ces 2 projets avaient été soumis à l'ingénieur par le Conseil Communal. Ils furent abandonnés tous les deux.

Monsieur Anselmier présenta alors à la commune un troisième projet :

On établirait depuis la source de Pietschiesson une conduite à forte pente, en tuyaux en grès jusque « Sous prés Guenin », on traverserait « sur la Côte » à la petite pente et on placerait un réservoir près de la côte 573.

Ce réservoir contiendrait 200.000 litres. La conduite à forte pression suivrait la direction la plus courte, en descendant par la forêt du montaignre, traversant la vallée du Creugenat pour monter le village de Courtedoux. On établirait n5 fontaines à soupapes, donc non-coulantes, mais qui par le plus petit mouvement donnent de l'eau. Les bassins de ces fontaines auront une longueur de 4 mètres et une largeur de 1 mètre.

Sont ensuite prévus une quinzaine d'hydrantes qui seraient placées en partie le long de la route principale, en partie le long des ruelles latérales. Comme la hauteur du réservoir se trouve à la côte 570, le sommet du village à 500 mètres et le bas du village à 440 mètres, on aura une pression de 6 à 12 atmosphères. Par ce projet, le village de Courtedoux sera très suffisamment alimenté en eau potable. Tandis que le premier projet coûterait 100.000. —frs, le second reviendrait à 85.000. —frs, celui-ci reviendrait à 75.000. —frs.

D'après les dossiers consultés, les plans de Monsieur Anselmier ne furent pas agréés.

Monsieur Anselmier présenta alors à la Commune sa note :

Elle comportait les points suivant :

Etude de divers projets, dont 1 très détaillé, frais de voyage, dressage des plans de situation et de profil, rapport technique, au total 200. —frs

La commission des eaux s'adressa alors à Monsieur Weinmann, Ingénieur à Winterthur. Monsieur Weinmann établit alors un projet qui, malheureusement est rédigé en allemand. Je regrette de n'en pouvoir donner une traduction aussi fidèle que possible.

Ce devis comprend les points suivants :

A. Chambre des sources	1.980.-
B. Chambre de ventouses	1.020.-
C. Réservoir de 400.000 m <sup>3</sup>	24.000.-
D. Conduite et accessoires	53.000.-
Total frs	<u>80.000.-</u>

Le 10 avril 1894, la commune de Courtedoux traitait avec les usines de choindez pour la fourniture des tuyaux en fonte et des pièces mécaniques destinées à la canalisation et à la distribution de l'eau de Pietschiesson à Courtedoux.

Le 10 avril 1894 en effet, un accord entre la Commune de Courtedoux et la Société Louis de Roll, représentée par son Directeur, Monsieur Guggler était signé. En donner toute l'étendue serait un travail trop grand et sans grand intérêt. Je me contente donc du principal.

La Commune se réserve la faculté d'augmenter ou de diminuer les quantités commandées jusqu'au 25% des commandes prévues au devis. En cas d'augmentation de la marchandise, le fournisseur maintiendra les même prix d'unité jusqu'au 31 décembre 1894 et en cas de diminution, il ne pourra prétendre à aucune indemnité- Le fournisseur s'engage à exécuter la commande entière en y employant que des matériaux de première qualité. Les tuyaux en fonte droits doivent être coulés debout et avoir une longueur utile de 3 à 4 mètres. Les tuyaux et pièces façonnés devront avoir une épaisseur de paroi égale régulière et uniforme. Ils devront être goudronnés à chaud, à l'intérieur et à l'extérieur, sans défauts et pouvoir résister à l'action d'une pression permanente en travail de 1 à 10 atmosphères, sans couler, ni se fendre, ni se casser. Tous les tuyaux à poser à l'intérieur du village doivent avoir un renfort en-dessus des manchons. Tout le matériel qui ne répondrait pas à ces exigences sera refusé. Il en sera de même de tous les tuyaux qui ne résisteront pas à une pression de 20 atmosphères. Dès que les tuyaux seront dans la terre, ils seront essayés avec cette force. Les essais n'auront lieu que lorsque les tuyaux seront dans terre, prêts à être rebouchés.

Les hydrantes et les vannes devront fermer en tournant à droite. Toutes les vannes et hydrantes devront s'ouvrir et se fermer avec la même clé.

Le système des hydrantes choisis est celui dit à colonnes. Soit les même hydrantes que celles fournies à la ville de Porrentruy, à 2 orifices et raccord avec pas de vis fédéral de 48 mm de diamètre intérieur.

La commande était la suivante :

La société Louis de Roll à Choindez doit fournir à la commune de Courtedoux les marchandises suivantes pour les dates indiquées, sous peine de dommages-intérêts :

500 m, de tuyaux de 100mm	pour le 5 juillet 1894
500 m de tuyaux de 100 mm	pour le 20 juillet 1894
690 m de tuyaux de 180 mm	pour le 30 septembre 1894
695 m de tuyaux de 120 mm	
3.365 m de tuyaux de 100 mm	
100 m de tuyaux de 75 mm	Ces 3 dernières commandes pour le 31 octobre 1894.

Le fournisseur garantit pendant 2 ans à partir de la réception officielle provisoire du réseau la bonne exécution et la bonne qualité des marchandises de sorte que, pendant cette période, il devra remplacer à ses frais, toutes les pièces qui deviendraient défectueuses.

Les paiements auront lieu 3 mois après l'essai des tuyaux, net et sans escompte jusqu'à concurrence des 9/10 des fournitures effectuées. Le solde sera payé au fournisseur 15 jours après la réception officielle provisoire.

Il a été commandé aux usines Louis de Roll à Choindez du matériel pour la somme de 30.926.95 frs.

Il serait très intéressant pour un homme du métier de connaître les prix d'alors payés pour les tuyaux. Je les ai relevés. Les voici.

Ceux de 120 mm coutaient 4.95 frs le m.

Ceux de 180 mm coutaient 7.80 frs le m.

Ceux de 100 mm coutaient 4. -- frs le m.

Ceux de 75 mm coutaient 2.80 frs le m.

Les vannes étaient facturées au prix de 130.- frs et les hydrantes coutaient 110.- frs la pièce.

Le 21 juin 1894, la commission des eaux se réunissait et nommait surveillant général des travaux Monsieur l'Ingénieur Weinmann de Winterthur. Il acceptait les plans et devis de ce même ingénieur et confiait le travail à Messieurs Salvador Antoine et Salvador Jean domiciliés à Villars et à Messieurs Imhof et & à Delémont. Les travaux doivent être commencés dans la quinzaine et être terminés pour le 11 novembre 1894.

On peut lire dans le cahier des charges les annotations suivantes :

Après avoir pris connaissance des divers devis et des plans, la commission des eaux adjuge les travaux aux entrepreneurs cités plus haut. Le devis de 80.000.- frs est accepté, moyennant une réduction de 15% pour faire un total de 68.000.- frs. Ces travaux seront exécutés sous le cautionnement de Messieurs Joseph Choulat, Cultivateur à Villars sur Fontenais et de Wiser, Notaire à Delémont.

Le contrat général stipule les clauses suivantes :

L'entrepreneur devra constamment se tenir en rapport avec le Conseil communal ou son représentant chargé des pleins pouvoirs. Il devra se soumettre à toutes les dispositions que les prénommés jugeront à propos de prendre.

L'entrepreneur ou son représentant devra être présent au chantier pendant toute la durée des travaux et toutes les prescriptions de la police de construction et des routes devront être exactement observées et mises en exécution en temps voulu ! Les ouvriers occupés par l'entrepreneur devront être surveillés par lui d'une manière constante, alors même qu'ils travailleraient à forfait. Les jours de paiement devront être publiés à temps et se succéder périodiquement tous les 15 jours. Les acomptes à verser par la Commune pour les travaux exécutés auront lieu jusqu'à concurrence des 9/10 de la somme représentée par les travaux effectués. Le dernier 10 ème ne sera payé qu'après l'acceptation définitive des travaux complets.

L'entrepreneur fera en sorte que la circulation soit interrompue le moins possible et devra prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents de toute nature, soit en établissant des ponts, soit en étoyant des branches, soit en barrant ou en éclairant le chantier, etc., attendu qu'il sera rendu responsable seul pour toutes les suites de dommages quelconques survenus par la faute, soit par négligence, soit par manque de précautions. L'entrepreneur devra assurer tout son personnel, employés et ouvriers, auprès d'une compagnie d'assurances contre les accidents et la responsabilité civile.

Les entrepreneurs s'engagent à terminer les travaux pour le 11 novembre 1894. Si les travaux ne sont pas terminés pour cette date, l'entrepreneur aura à supporter, pour chaque semaine de retard, une déduction conventionnelle de 3% sur la totalité de la somme.

Le Conseil Communal recommande de prendre tout le personnel dans le Village de Courtedoux, tout pendant qu'il ne faudrait pas des spécialistes.

Une chose qui m'a paru excessivement intéressante est la question des prix de détail. Les voici :

Pour les travaux imprévus, les normes suivantes seront appliquées :

Maçonnerie sèche	6.- frs le m <sup>3</sup>
Maçonnerie mortier	16.- frs le m <sup>3</sup>
Béton	26.- frs le m <sup>3</sup>
Cimentage	3.- frs le m <sup>2</sup>

Pour les ouvriers en régie, les prix suivants seront payés :

Maçon	45 centimes à l'heure.
Terrassiers et mineurs	38 centimes à l'heure.
Poseurs	50 centimes à l'heure,

Il n'est pas fait mention dans les archives si le conseil communal de Courtedoux eut des difficultés avec les entrepreneurs. Je n'ai pas d'avantage pu me rendre compte si le travail fut terminé pour le temps voulu.

Ce qui est certain, c'est qu'une difficulté surgit lors du paiement définitif et que le cas ne put être réglé à l'amiable. Il fallut avoir recours à un tribunal arbitral. Ce tribunal arbitral fut composé de Messieurs Herzog, Ingénieur à Berne qui fonctionna comme Président, et de Wenziger, Ingénieur à Bâle et Maillat, Maire de Porrentruy qui fonctionnèrent comme membres.

Ce tribunal arbitral tint séance le 16 mai 1898 en la salle des audiences du Tribunal de Porrentruy. Le greffier du tribunal de Porrentruy fonctionna comme greffier du tribunal arbitral.

La Commune de Courtedoux y était représentée par Messieurs François Jobé Maire, Joseph Guenin, Adjoint et Joseph Salomon, Vice-Président de la commission des eaux.

Les entrepreneurs étaient représentés par Messieurs Imhof et Wiser, notaire à Delémont. Après délibérations, les conclusions suivantes furent acceptées à l'unanimité :

Dans le but de vider les différents qui existent entre eux au sujet des travaux de canalisation d'eau de la Commune de Courtedoux ainsi que du compte définitif qui en dépend, La Commune de Courtedoux s'engage à revoir définitivement les travaux de canalisations et

d'installations ainsi que de la citerne et du pâturage des Toyes exécuté par les entrepreneurs susnommés avec Messieurs Salvador Frères, en déclarant le terme de garanties prévu par l'article 12 du contrat général du 21 juin 1894 comme échu.

Elle s'engage à payer aux entrepreneurs la somme de 2750. — frs le 28 Mai 1898 à titre de solde de tout compte entre parties.

Les entrepreneurs acceptent ce paiement et déclarent renoncer à toute autre réclamation envers la Commune de Courtedoux-

Chacune des parties prend à sa charge ses frais d'intervention. Les frais du Tribunal arbitral se montent à la somme de 500.- frs. Ils seront payés par moitié par les deux parties.

Tout fait supposer que les travaux furent terminés pour le délai réglementaire. L'assemblée communale de Courtedoux fut convoquée le 30 septembre 1894. Elle avait à s'occuper de l'installation intérieure de l'eau dans les bâtiments.

Le protocole de cette assemblée dit entre autre :

Par 21 voix contre 11, il est décidé que la Commune fera les frais d'installations particulières jusqu'à 32 mètres de distance de la conduite. Ceux qui désirent prendre des robinets, ou faire des installations particulières dans leurs maisons doivent en faire la demande par écrit au secrétariat communal jusqu'au 11 novembre prochain. Passé ce délai, les frais entiers seront à la charge des propriétaires. La Commune fera aussi l'avance des frais d'installations particulières dans l'intérieur des maisons, moyennant remboursement de ces frais à la Commune en 4 termes, soit dans 4 années avec 5% d'intérêts dès la date de l'achèvement des travaux.

L'assemblée décide ensuite qu'il serait fait dans le village 3 bassins pour abreuvoirs publics, qui seront situés aux endroits suivants :

1 près de la maison de Monsieur Frédéric Bailly, les 2 autres dans les anciens abreuvoirs dits « les Creux » près de l'église et près de la maison de Monsieur Auguste Salomon dit Cornevo. A l'unanimité, la même assemblée vote un crédit de 10.000.- frs pour couvrir les frais de travaux décidée

La Commission des eaux est chargée d'élaborer un règlement des eaux. Toutefois, les prix d'abonnements provisoires sont fixés comme suit pour une année :

Pour une cuisine, soit un ménage avec robinet principal	8.- frs
Pour un ménage se servant à un robinet déjà concessionné	5.- frs
Pour un robinet supplémentaire	5.- frs
Pour un robinet dans les lieux d'aisances ou de buanderie	2.- frs

Vous n'aurez pas fait sans remarquer le crédit de 10.000.- frs qui avait été voté en assemblée communale du 30 septembre 1894 pour l'installation de 3 bassins abreuvoirs dans le village. Le travail n'a naturellement pas été fait. Je n'ai retrouvé dans aucun protocole pourquoi la décision de l'assemblée communale n'avait pas été appliquée. Au village, on ne s'en souvient pas non plus. La raison qui me parait la plus plausible est celle-ci :

L'installation de l'eau est revenue plus chère qu'on ne le comptait. C'est sûrement la raison pour laquelle le projet des abreuvoirs dut être abandonné. Le 11 novembre 1894, l'assemblée

communale de Courtedoux prend connaissance d'une lettre de Monsieur Choffat, Banquier à Porrentruy, qui offre de prêter l'argent nécessaire à la commune de Courtedoux pour l'installation de ses eaux. A cet effet, l'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Conseil à emprunter l'argent nécessaire à la Caisse d'Epargne de Porrentruy. « J'ignore si la Caisse d'Epargne de Porrentruy est la banque de Monsieur Choffat ».

En assemblée communale du 10 février 1895, il est décidé d'allouer aux membres de la Commission des eaux les vacations suivantes :

3.- frs par jour au village.

4.- frs par jour en dehors du village.

En assemblée communale du 11 août 1895, il est décidé :

En ce qui concerne la prise d'eau, l'assemblée à l'unanimité décide ce qui suit :

Pour les personnes dont les contrats d'abonnements seront régularisés d'ici au 25 courant, La Commune fera gratuitement l'embranchement jusqu'à la maison du particulier. Le délai jusqu'au 25 août est péremptoire.

Le 27 juillet 1895, la commission des eaux adjugeait à Messieurs Imhof et & et Salvador Frères l'installation de l'eau dans les maisons particulières et les bâtiments de la Commune.

Du cahier des charges, j'extrai les pages suivants :

L'installation comprend 2 parties :

L'embranchement de la partie extérieure de la conduite depuis la conduite maitresse en fonte jusqu'au robinet communal à l'extérieur ou à l'intérieur de la maison du propriétaire.

L'installation intérieure, soit de la partie comprise entre le robinet d'arrêt communal et les différents robinets de prise d'eau dans la maison. Les fossés seront creusés à 1.30 m de profondeur sur 75 cm de largeur. Les profondeurs plus grandes seront payées au m<sup>3</sup> en prenant pour prix d'unité du m<sup>3</sup> celui fait par le mètre courant.

Avant de recouvrir les embranchements dans les fossés, ils devront être essayés avec une pompe hydraulique à une pression de 15 atmosphères. Les embranchements seront garantis 2 ans.

Les installations intérieures seront aussi essayées à 15 atmosphères de pression et devront être faites de manière à être à l'abri du gel. L'installation intérieure et extérieure sera faite dans 78 ménages ou bâtiments de la Commune. Les installations se feront d'après l'ordre des numéros de contrats d'abonnements.

Les travaux seront commencés dans la huitaine et devront être terminés pour le 25 octobre prochain. Si le travail n'est pas terminé 8 jours après le délai, il sera retenu à l'entrepreneur la somme de 5.- frs par jour de retard. Cette clause demeure spécialement réservée.

Les travaux de terrassement, c'est-à-dire le creusage et le remblayage des fossés se feront au prix suivant et unique pour tous les terrains :

Par mètre courant                      2.50 frs

Percement et réparations des murs, cloisons, planchers, plafonds, etc., par mètre courant traversé :

6.- frs.

Maçonnerie sèche, le m<sup>3</sup> : 6.- frs.

Percement de la conduite, en fournissant pour chaque embranchement les brides nécessaires,  
par trou : 2.50 frs.

L'excédent de tous les matériaux sera conduit :

1. Dans le réservoir près de l'Eglise pour toute la partie supérieure du village.
2. Près des puits de la Combatte pour le milieu du village.
3. Sur le terrain communal se trouvant à la croisée des chemins près de chez Frédéric Bailly pour la partie du bas du village.

Comme les protocoles de la Commission des eaux ne stipulent rien de grave quant aux décisions prises par la suite, on peut considérer que le village de Courtedoux fut alimenté en eau potable en octobre 1895. Dans tous les cas, les travaux devaient être terminés pour le 25 octobre 1895. Comme je n'ai rien trouvé dans les archives, tout est à supposer que le travail fut terminé pour cette date.

Et j'en arrive au terme de mon travail concernant l'installation des eaux à Courtedoux.

Il y aurait naturellement encore un tas de choses à dire.

Voici par exemple ce qui m'a paru intéressant de noter :

Avant de faire l'acquisition de la ferme de Pietschiesson, la Commune de Courtedoux s'était adressé à la Commune de Chevenez pour obtenir d'elle l'achat de plusieurs sources qu'elle possédait à la Combe Varu. Ces sources portaient le nom de DOUES. Courtedoux offrait 10.000.- frs à Chevenez pour cette acquisition.

Cependant Chevenez refusa. La réponse invoque le fait que les meuniers de Chevenez ont besoin, en cas de sécheresse de l'eau des sources des Doués. Etait-ce peut-être aussi un coup de commerce> ? Si Courtedoux offrait 10.000.- frs pourquoi ne pas lui en demander 20.000.- frs ?

J'ai pensé rendre mon travail plus intéressant en citant quelques chiffres, toujours tirés des pièces formant les archives qui sont à la base de toute cette étude.

Il a été payé par les différents propriétaires de Courtedoux les sommes suivantes pour l'installation de l'eau :

Extérieur	5.262.97 frs.
Intérieur	4.661.70 frs.
Au total	<u>9.924.67 frs.</u>

Voici encore les principales factures qui furent payées par la Commune pour cette installation :

Balimann, avocat, Porrentruy	15.- frs
Wenziger, ingénieur, Bâle	25.- frs.
Dr. Koby, chimiste, Porrentruy	40.- frs.
Louis Dietlin, serrurier, Porrentruy	80.- frs.
Maillat, géomètre, Porrentruy	100.- frs-
Commission des eaux, Courtedoux	406.45 frs.
Weinmann, ingénieur, Winterthur	670.- frs
Braichet, forestier, Porrentruy	172.- frs.
Commission des eaux, Courtedoux	503.50 frs.

Braichet, forestier, Porrentruy	88.-	frs.	
Weinmann, Ingenieur, Winterthur	35.40	frs.	
Société typographique, Porrentruy	45.-	frs.	
Maitre François, Courtedoux	62.80	frs	pour 50 bornes numérotées.
Société typographique, Porrentruy	47.95	frs.	
Braichet, forestier, Porrentruy	270.-	frs.	
Ambroise Passadori, Maçon	30.70	frs	
Baumgartner, Porrentruy	76.85	frs.	
Weinmann, ingénieur, Winterthur	394.50	frs.	
Oederlin Cie, Baden	50.20	frs.	
Laville, sculpteur, Porrentruy	256.-	frs.	
Maillat Edmond, aubergiste	79.20	frs.	
Wernecke, Staefa	1.056.-	frs.	
Commission des eaux, Courtedoux	817.40	frs.	
Léon Desboeufs, Géomètre, Porrentruy	220.-	frs.	
Boinay, avocat, Porrentruy	55.60	frs.	
Daucourt, notaire, Porrentruy	451.80	frs.	
Schenck, ferblantier, Porrentruy	112.40	frs.	
Willmann, peintre, Porrentruy	22.50	frs.	
Rohrer, ingénieur, Winterthur	72.-	frs.	
Schenck, ferblantier, Porrentruy	146.55	frs.	
A différents propriétaires de Bressaucourt	68.10	frs.	« Passage de la conduite »
A différents propriétaires de Courtedoux	405.30	frs.	« Passage de la conduite »
A différents propriétaires de Courtedoux	343.50	frs.	« Réservoir »

Et j'ai passé les factures dont le montant était inférieur à 20.- Frs.

Une autre dépense du montant de 500.- frs a été également faite pour indemniser les meuniers de Chevenez. Messieurs Riat, Laville, Oeuvery, et Saunier, tous les quatre de Chevenez se servaient de l'eau descendant de Pietschiesson, pour actionner une scierie ou un moulin. Ces meuniers se trouvèrent lésés du fait de la captation des sources au profit de la commune de Courtedoux et réclamèrent une indemnité. La Commission des eaux leur accorda en date du 2 janvier 1894 à chacun la somme de 125.- frs, au total la somme de 500.- frs.

Il restait un autre travail à accomplir dans la Commune de Courtedoux. Bien que sortant de la question des eaux, j'ai pensé en parler aussi puisqu'il se fit à la même époque : C'est la construction de la loge et de la citerne du pâturage communal des Toyies, aujourd'hui le pâturage du PILAY.

Le 16 août 1894, La Commission des eaux adjugeait la construction d'une loge et d'une citerne au pâturage des TOYIES.



Les travaux de maçonnerie et de terrassement de la loge et de la citerne ont été adjugés à Monsieur Antoine Salvador, entrepreneur, qui avait élu domicile à Courtedoux.

Les travaux de charpenterie ont été adjugés à Monsieur Henri Bruat de Courtedoux.

Tous les travaux devaient être terminés pour le 30 septembre 1894. La loge sera construite à l'ouest de l'emplacement qui est déjà creusé, pour la citerne. Elle aura 17,50 mètres de long sur 7,30 mètres de large, mesure extérieurs des murs.

Pour la maçonnerie, la Commune fournira sur place les pierres « pierres de taille comprises » la boue et la terre.

Le mortier de la loge sera fait avec la terre blanche et le crépissage avec de la boue de route et de la chaux grasse 2/3 de boue et 1/3 de chaux.

La séparation entre la cuisine et la chambre sera faite en pierre et aura 30 centimètres d'épaisseur.

Un mois après que la maison sera couverte, le crépissage devra être fait en donnant 2 couches à l'intérieur, la dernière à la taloche. L'extérieur sera crépi de même en y ajoutant un grain fait à la truelle et au balai. Le petit logement recevra au lieu de grain une couche à la chaux grasse et à la sciure de bois, de manière à rendre les murs bien blancs et bien lisses. Il sera posé à chaque fenêtre 5 barreaux. Le fer sera fourni par la Commune et sera pris à la forge de Courtedoux.

Pour la charpente, La Commune fournira le bois, à prendre en forêt, au Gros Buisson ou Sous les Genièvres. La Commune fournira aussi les tuiles. Tout le reste est à fournir par l'entrepreneur. La charpente sera faite en bois équarri.

La citerne aura 2 ½ m de profondeur. La Commune fournit les pierres à maçonner. Tout le reste doit être fourni par l'entrepreneur. Le mortier sera fait avec de la chaux hydraulique de 1<sup>er</sup> qualité et du sable siliceux bien lavé, provenant de Vendlincourt ou de Bourrogne.

Ces différents travaux sont revenus à la somme suivante :

Citerne	1.113,50	frs.
Loge	650.-	frs.
Pierres de taille	123.50	frs.
Charpente	552.60	frs.
Tuiles	400.-	frs.
Ferblanterie	98.50	frs
<b>Total frs :</b>	<b><u>2.987.60</u></b>	<b>frs.</b>

Dans ce prix de revient, ne sont pas compris la valeur des bois, des pierres, de la boue et des ferrements.

La commune de Courtedoux avait dû faire face à des paiements extraordinaires les ressources manquaient. Il avait encore fallu, sur les instances répétées de la Direction de l'Education construire une maison d'Ecole (je regrette beaucoup de ne pouvoir en parler, n'ayant aucune pièce à consulter) Le 9 juillet 1900, le conseil de Courtedoux faisait parvenir à la Direction de l'intérieur du Canton de Berne une demande de subside pour les différents travaux de

canalisations et d'aménée d'eau au village de Courtedoux. Les comptes détaillés furent présentés.

Le 13 juillet de la même année Monsieur Daucourt Préfet de Porrentruy recommandait chaleureusement la requête du Conseil communal.

Malgré toutes ces démarches, la requête n'aboutit pas et elle fut écartée. Le 22 mars 1902, le conseil communal de Courtedoux revient à la charge en présentant cette fois un compte plus détaillé que le premier.

Le 7 mai 1902, Le Conseil Exécutif du canton de Berne statuait sur la demande du Conseil de Courtedoux et accordait un subside de 12% sur le coût des travaux exécutés. Les comptes définitifs accusaient une dépense de 96.000. —frs Le Gouvernement bernois accorda un subside de 11.520. —frs

Ce subside devait être versé à la Commune de Courtedoux par l'établissement cantonal d'assurance immobilière.

Il était recommandé à la Commune de faire l'achat d'au moins 4 raccords par le service des hydrantes.

\*\*\*\*\*

Etat des dépenses pour la construction et achat extraordinaires

De la commune de Courtedoux de 1891 à 1900.

1891-1892-1893.	Construction du chemin de Sillieux	2.000. -- frs
	Construction de la route Courtedoux-Porrentruy	15.000.- frs.
1892-1893.	Mur du Cimetière	3.500.- frs.
1892.	Recherche d'eau et achat de forêts fougées	5.800.- frs
1892-1894	Achat de 2 champs pour les instituteurs	1.120.- frs.
1893.	Achat de Pietschiesson, versé comptant	2.500.- frs
	Frais d'acte	610.- frs.
1895-1899	Construction d'une loge avec citerne	5.000.- frs.
1895-1900	Réparations et reconstructions des bâtiments	
	De Pietschiesson	11.000.- frs.
1897.	Chemin des Combes de Vaux sur Chaux	1.780.- frs.
1896.	Plans et devis des chemins à refaire au village	360.- frs.
1894 à 1900	Alimentation du village en eau	102.560.-frs
1898 à 1900	Construction de la maison d'école	54.680.- frs
	<b>Total</b>	<b><u>205.910.-frs.</u></b>

Le 1<sup>er</sup> janvier 1900, la commune de Courtedoux devait encore les sommes suivantes :

1. Sur la maison d'école, travaux à exécuter, environ 20.000.- frs.
2. Plan d'aménagement forestier 1.500.- frs.
3. Nouveau cimetière 10.000.- frs.
4. Chemin de l'intérieur du village, actuellement impraticable 15.000.- frs.

Au total avec la somme payée en 1899, la jolie somme de 252.410.- frs.

Courtedoux le 1<sup>er</sup> juillet 1938.

